



**JEUDI 21
SEPTEMBRE**

**Manifestation
La Roche sur Yon
rendez-vous à 14 h.
place Napoléon
avec appel à la grève
de la CGT, Solidaires, FSU**

- ➔ Les ordonnances MACRON-PHILIPPE-PENICAUD mettent de nouveau à mal notre code du travail, le Contrat à Durée Déterminée, le droit syndical, les instances représentatives du personnel.
- ➔ L'inversion de la hiérarchie des normes gagne encore du terrain soit en privilégiant l'accord d'entreprise contre la branche (*ainsi sur les primes d'ancienneté, de nuits, de paniers, de 13^{ème} mois...*) soit en privilégiant la branche contre le code du travail (*exemple le CDD sur sa durée, les renouvellements...*).
- ➔ La réparation des préjudices subis du fait de l'arbitraire patronal est encouragée par un plafonnement des indemnités patronales en cas de licenciement abusif. La réparation de la pénibilité (*déjà largement insuffisante*) est largement amputée et réduite.
- ➔ Le contrat à durée indéterminée miné, ainsi par la mise sur orbite du « CDI de chantier » devenant possible dans toutes les branches. Faux CDI, vrai CDD mais sans les garanties et indemnités (*10 % de précarité*) attachées à ce dernier, ni bien sûr celles du CDI !
- ➔ La « rupture conventionnelle collective » est permise pour contourner les obligations liées aux licenciements économiques.
- ➔ Encouragement encore de l'arbitraire patronal avec la possibilité de contourner les syndicats, et pas seulement dans les PME. La suppression des DP, CE, CHSCT, avec la mise en place d'une instance fusionnée représente un recul majeur des droits des salarié(e)s.

En complément de la mise à mal du Code du Travail, la Fonction Publique, l'Assurance Chômage, la Sécurité sociale, les retraites sont sur la sellette, de lourdes mesures sont en préparation :

- ➔ **Une nouvelle réduction d'emplois dans les services publics**, d'au moins 120 000 postes ;
- ➔ **À nouveau plusieurs milliards d'économies imposées aux collectivités territoriales et aux hôpitaux** avec la privatisation de pans entiers de leurs missions ;

➔ **Le gel et la casse du point d'indice, la déconstruction des garanties statutaires**, par le salaire au « mérite » pour les agents publics, par « l'autonomie » des établissements scolaires ;

➔ **La suppression des cotisations salariales de Sécurité sociale et d'Assurance chômage**, en y substituant des augmentations de TVA et de CSG. Sous couvert d'augmenter le pouvoir d'achat, c'est remettre en cause le fondement même de ces conquêtes ouvrières, c'est favoriser les assurances privés, l'inégalité sociale ;

➔ **Un projet de « régime unique de retraite par points »**, c'est-à-dire un régime largement étatisé, c'est-à-dire un régime à minima, soit une nouvelle baisse des droits à retraite permettant enfin de donner une place centrale à la capitalisation, inégalitaire et dépendante de la Bourse.

Face aux mesures gouvernementales (baisses des APL, du nombre de contrats aidés), aux ordonnances répondant aux exigences du MEDEF,

Le 12 septembre, 1500 manifestants en Vendée, 400 000 en France, amplifions la lutte

NI LOI EL KHOMRI,

NI ORDONNANCES DE RÉGRESSION SOCIALE, NI AUSTÉRITÉ

LE 21 SEPTEMBRE

TOUS ENSEMBLE, RÉSISTONS, IMPOSONS LE RETRAIT

Code du Travail : mort sur ordonnances !

c'est NON, NEIN, NO !



NON À DES ORDONNANCES DE RÉGRESSION SOCIALE !

**Abrogation de la loi El Khomri et de la loi Rebsamen !
Rétablissement de la hiérarchie des normes !**